Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson

3 Rue Georges Clemenceau
10350 MARIGNY-LE-CHATEL
☏ : 03.25.21.52.32 – 🖷 : 03.25.21.64.36
secretariat@ccoa-aube.fr

VENTE DE CALENDRIERS

AUTORISATION

La **Société SEPUR** en charge de la collecte en porte à porte des déchets ménagers **tolère la vente de calendriers pour l'année 2027** par quatre de ses salariés et pour leur compte personnel :

- **Messieurs CELIK Mazloum, LAMBERT Fabrice, PETIT Karl et PICQUE Ryan.**

Ils ne doivent en aucun cas porter leur tenue de travail, se présenter pendant leur temps de travail et faire figurer le nom de la société sur quelque document que ce soit.

Les fonds récoltés sont pour leurs deniers personnels.

La Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson ne s'oppose pas à cette démarche mais précise que l'administré n'a **aucune obligation de verser une quelconque somme aux personnes précitées**.

Ce document est à présenter à chaque administré afin de faire valoir la possibilité de vente de calendriers sur le territoire communautaire.

Fait à Marigny-le-Châtel,
le **19 octobre 2026**

Le Président,

Jean-Marie CAMUT